Dis, Fuse...

L'information

JOURNAL D'INFORMATIONS
ET DE COMMUNICATION
AU SERVICE DES HABITANTS
DE LA COMMUNE DE

SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE

PONT-DE-PANY

PUBLICATION GRATUITE
JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE 2009
NUMERO 6

LA SEMAINE BLEUE

LE SPECTACLE DE NOEL

COMPTES RENDUS
MUNICIPAUX & COMMUNAUTAIRES

L'AGENDA

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

OCTOBRE

Du vendredi 2 au dimanche 4 : « Les bébés lecteurs partent en promenade » à la salle des fêtes à Gissey sur Ouche

Samedi 3 : Fête de l'Ouche avec l'ASCKA au lavoir à Ste MARIE Sur Ouche

Samedi 3 et dimanche 4 : « Fête de l'Ouche » dans différents villages

Samedi 10 : Loto des chasseurs de Ste Marie sur Ouche à la Salle des fêtes à PONT de PANY

Mardi 13 : Conseil de communauté de la CCVO à St Victor sur Ouche

Samedi 17 : Loto des pompiers de et à Sombernon

Mercredi 21 : Goûter spectacle, dans le cadre de la *Semaine Bleue*, pour les personnes de plus de 60 ans, à la salle des fêtes à PONT-DE-PANY

Du samedi 24 au mercredi 4 novembre : vacances scolaires

NOVEMBRE

Jeudi 5 : Conseil communautaire de la CCVO

Vendredi 6 : Conseil municipal

Samedi 7 et dimanche 8 : 35 artisans d'art créent devant vous à Velars-sur-Ouche

Dimanche 8 : Foire aux livres et aux cartes postales à Sombernon (Org. « Agey et ses environs »)

Mercredi 11 : Cérémonie du souvenir au cimetière à 9 h 45 et au monument aux Morts à 10 h

Samedi 14 et dimanche 15 : Exposition des Peintres de la Vallée de l'Ouche à la salle des fêtes à PONT-DE-PANY

DECEMBRE

Vendredi 11, 20 H : Fête de Noël des enfants, spectacle à la salle des fêtes à PONT-DE-PANY à 17h

Jeudi 17 : Conseil de communauté de la CCVO

Du samedi 19 au dimanche 3 janvier 2010 : vacances scolaires

JANVIER 2010

Dimanche 17 : Brûlage des sapins et galette des « Vide-goussets » vers l'ASCKA

Vendredi 15 : Vœux de la CCVO

Samedi 23 : Vœux de la municipalité à la salle des fêtes à PONT-DE-PANY

D'autres manifestations publiques pourront avoir lieu, toutes les dates n'étant pas définitivement arrêtées à ce jour.

La suite du calendrier sera publiée dans le prochain bulletin.

Le calendrier est également mis à jour régulièrement sur le site Internet de la commune : *www.saintemariesurouche.com*

PUB

CHAUFFAGE – PLOMBERIE – SANITAIRE
INSTALLATION ET ENTRETIEN
MELINE STEPHANE
168, RUE HAUTE, 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE

PUB

SOTUMA
LA PIERRE DE BOURGOGNE

- Dallage intérieur
- Dallage extérieur
- Escaliers
- Revêtement façade
- Plans de cuisine
- Margelles de piscine
- Mobilier de jardin ...
- Toutes pierres sur devis.

895, rue de Bourgogne . 21410 Pont De Pany . France .
Tél : 03 80 49 75 75 . Fax : 03 80 49 75 69
E-mail : sotuma@sotuma.com
Site internet : www.sotuma.com

SOMMAIRE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS	2
INFOS COMMUNALES	4
URBANISME	4
LES NUISANCES SONORES	5
LES ANIMAUX ERRANTS	5
SOCIAL	5
L'ECOLE ELEMENTAIRE A FAIT PEAU NEUVE.	5
INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES	6
DÉCHETTERIES	6
SPECTACLE DE NOEL	6
LA VIE DE LA COMMUNE	6
SCOLAIRE	6
ECOLE NUMERIQUE RURALE	6
LA SEMAINE BLEUE	6
NOUVELLE ENTREPRISE	7
BIBLIOTHEQUE	7
TRANSPORTS	8
LES PRINCIPALES INFRACTIONS A LA VITESSE ET LEURS SANCTIONS	8
VIE ASSOCIATIVE	9
CLUB DE L'AMITIE ET DES AINES RURAUX	9
ASCKA	9
JUDO CLUB DE SAINTE MARIE	10
OPERATION SAPINS	11
INFORMATIONS RELIGIEUSES	11
AUTOUR DE NOUS …	11
OUVERTURE D'UN COURS DE GYM ENFANT	11
UN NOUVEAU VENT DANS L'ECLUSE DU BANET	11
GARDES DES PHARMACIES	12
LES COMPTES RENDUS	13
1 - COMMUNAUX	13
2 - INTERCOMMUNAUX	17

La mairie, sise 115 Grande Rue, vous accueille les **mardis de 14h à 18h30**, les **jeudis de 14h à 17h** et **les samedis de 9h à 11h30**.

Vous pouvez la joindre :
par téléphone au **03.80.23.62.30**,
par fax au **03.80.23.60.88**,
par mail :
mairie.saintemariesurouche@wanadoo.fr

Vous pouvez également consulter son site Internet
www.saintemariesurouche.com

Désormais, le **camping** a une adresse Internet :
Camping.saintemariesurouche@orange.fr

Rédaction :
Responsable publication : Jean-Marc David
Responsable rédaction : Joëlle Minighetti
Rédacteurs : les membres de la commission communication, du conseil municipal et les habitants de la commune.

EDITORIAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'arrière-saison d'été nous fait profiter de bien belles journées ensoleillées, mais l'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau est toujours en vigueur, au premier niveau en ce qui nous concerne (c'est-à-dire pas d'arrosage de 10h à 19h, ni de lavage de voiture). Soyons donc économes de cette ressource naturelle.

Dans l'actualité, outre la crise, nous devons tenir compte de la possible épidémie de grippe « saisonnière » ou la pandémie de la grippe H1N1. Comme toutes les collectivités et les entreprises, nous avons établi un Plan de Continuité des Activités, pour pallier, tant que faire se peut, les désagréments consécutifs à cette pandémie. Restons cependant optimistes et espérons qu'il n'en sera rien.

Le dossier « École Numérique Rurale », dont je vous avais entretenu dans le précédent bulletin, a été réceptionné conforme auprès de l'Éducation Nationale, mais un courrier laconique reçu fin juillet nous apprend que le dossier ne fait pas partie des 27 retenus pour la Côte-d'Or, alors que 77 avaient été annoncés. Il y aura peut-être une « session de rattrapage » mais sans aucune précision actuellement.

Il était de tradition de célébrer la libération de Ste Marie tous les 5 ans début septembre. Pour des raisons qui ne dépendent pas uniquement de nous, nous n'avons pas pu organiser cette manifestation cette année et nous ferons tout pour la prévoir en 2010. Que les familles concernées veuillent bien accepter nos excuses.

Je vous laisse découvrir ce nouveau bulletin, vous invite à participer nombreux à la cérémonie du souvenir du 11 novembre 1918 et vous souhaite par avance de bonne fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Le Maire,

Jean-Marc David

ERRATUM

URBANISME

Des erreurs s'étant glissées dans le tableau paru dans le « *Dis Fuse* » n° 5, il est remplacé par le tableau ci-dessous.

Type de construction	Caractéristiques	Type d'autorisation
Abri de jardin	Surface inférieure à 2 m^2 Surface inférieure à 6 m^2 (Surface supérieure à 6 m^2 interdit par le PLU)	Pas de demande Déclaration préalable
Antenne parabolique		Déclaration préalable
Bâtiment – maison	Extension de moins de 20 m^2 Extension de plus de 20 m^2 ou construction nouvelle	Déclaration préalable Permis de construire
Modification d'un bâtiment	Changement de destination (ex : grenier en chambre) - sans travaux - avec travaux ou modification de façade Travaux modifiant le volume du bâtiment et percement d'ouverture	Déclaration préalable Permis de construire Permis de construire
Démolition		Déclaration préalable
Clôtures	Hauteur supérieure à 2m	Déclaration préalable
Fenêtre, « Vélux »	Ajout sans modification du volume du bâtiment	Déclaration préalable
Véranda	Surface inférieure à 20 m^2 Surface supérieure à 20 m^2	Déclaration préalable Permis de construire
Terrasse		Déclaration préalable
Piscine	Non couverte – bassin inférieur à 10 m^2 Non couverte – bassin de 10 à 100 m^2 Couverte (ou non couverte de plus de 100 m^2)	Pas de demande Déclaration préalable Permis de construire
Hangar, garage (sur terrain déjà construit)	Surface inférieure à 20 m^2 Surface supérieure à 20 m^2	Déclaration préalable Permis de construire
Ravalement		Déclaration préalable

NOTA : La déclaration préalable correspond à l'ancienne déclaration de travaux.
Elle sert aussi de permis de lotir en cas de division de terrain.

Attention : ces indications ne sont valables que pour notre commune.

Nous vous conseillons de vous renseigner en mairie pour tout type de travaux que vous souhaitez entreprendre, au moins 2 mois avant le début.

Vous pouvez aussi trouver des renseignements, fiches et dossiers sur : www.urbanisme.equipement.gouv.fr

PUB

SARL TAXIS - AMBULANCES - VSL
DE L'OUCHE
21410 Ste Marie sur Ouche Pont de Pany
tél. : 03 80 49 08 69 voit : 06 09 40 37 62

PUB

CAVE JACQUES FRANCOIS

- VINS DE PROPRIETAIRES, - CHAMPAGNES, - WHISKY,
- BIERES, -PRODUITS DU TERROIR, -VINS EN VRAC
- ART DE LA TABLE
- ARTICLES DE CAVE

4 ROUTE DE BEAUNE
21 160 MARSANNAY LA COTE
Tél : 03 80 52 06 02
Fax : 03 80 59 96 51
Email : cavejacquesfrancois@wanadoo.fr
HORAIRES :
Lundi au Samedi
9h-12h 14h-19h

LE POINT SUR…

LES NUISANCES SONORES

Depuis un certain temps, nous constatons que les horaires pour effectuer différents travaux ne sont plus respectés par un certain nombre d'habitants, nous nous permettons donc de vous rappeler les obligations de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999.

Les travaux effectués par des professionnels doivent être exécutés entre 7H et 20H à l'exception des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'urgence ou de dérogation accordée par M. le Maire.

Les travaux de bricolage, ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse thermique, perceuse, scies mécaniques, …..) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30
- les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H

Afin de préserver une certaine qualité de vie dans notre commune, nous demandons aux habitants de respecter ces horaires. En cas de manquement à ces règles nous vous précisons que M. le Maire, au nom du conseil municipal, portera systématiquement plainte auprès de la gendarmerie.

Le Conseil Municipal

LES ANIMAUX ERRANTS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage et ne peuvent, en aucun cas, laisser divaguer leur animal.

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique.

PUB

BOULANGERIE
F.Grillot
PATISSERIE

661, rue de Bourgogne
21410 PONT de PANY Téléphone : 03.80.49.79.96

SOCIAL

PERMANENCES

M. Christophe **BIZOUARD** (☎ **03.80.55.12.80)**, **assistant social**, assurera des permanences sur rendez-vous, en mairie de Gissey-sur-Ouche (salle de la Gare), de **9 h 30** à **11 h 30**, les jeudis **15 octobre**, **5** et **19 novembre**, **10** et **17 décembre** 2009.

LA COMMISSION TRAVAUX COMMUNIQUE

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE A FAIT PEAU NEUVE.

Le 3 septembre dernier, les enfants scolarisés à Pont-de-Pany, leurs institutrices et les parents d'élèves ont eu le plaisir de découvrir une école entièrement rénovée .

En effet, profitant des vacances d'été, les membres de la commission travaux et Gérard Blanchet, l'employé communal, se sont investis pour que nos enfants et leurs enseignantes se sentent au mieux dans ces locaux un peu fatigués.

Une réunion de coordination s'était déroulée fin juin en présence des enseignantes pour définir l'organisation et le choix des couleurs, (vert pour la grande classe, et beige pour le bâtiment préfabriqué).

Merci à tous d'avoir donné un peu de temps pour que les enfants et leurs maîtresses soient heureux de reprendre l'école et puissent vivre dans un environnement propre et gai.

B. Chapuis & P. Pierron,
de la commission Travaux.

BREVES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous avez emménagé dans la commune depuis le 1er janvier 2009 ou si vous avez plus de 18 ans, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune jusqu'au

JEUDI 31 DÉCEMBRE 2009

pour pouvoir voter en 2010, notamment pour l'élection des conseillers régionaux.

DÉCHETTERIES

ATTENTION : les déchetteries de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche ferment à 17 heures à compter du 1er octobre (et jusqu'au 31 mars 2010)

SPECTACLE DE NOEL

Cette année, le spectacle de Noël, offert par la commune aux enfants de Sainte-Marie-sur-Ouche/Pont-de-Pany et des écoles, aura lieu le **vendredi 11 décembre** à 20 heures.

La soirée commencera par un spectacle d'environ 30 minutes que nous offrirons les enfants.
S'ensuivra une représentation intitulée *Change demain*, proposée par un de nos concitoyens, M. Vincent et sa « Compagnie du Clair Obscur».
Les adultes, parents, grands-parents, amis ou voisins seront les bienvenus.

LA VIE DE LA COMMUNE

SCOLAIRE

ECOLE NUMÉRIQUE RURALE

Nous avions, dans le bulletin précédent, fait état d'un projet d'équipement informatique qui faisait suite à la proposition du programme *Ecole numérique rurale* par le ministère de l'éducation nationale. Ce projet entraînait l'achat de matériel informatique subventionné pour partie par ses soins. Ces achats portaient sur une dizaine d'ordinateurs et un tableau interactif, le tout mis en réseau. Le dossier de l'école de Pont-de-Pany n'ayant pas, dans un premier temps, été retenu, le projet est mis en attente dans l'espoir qu'il sera peut-être sélectionné si l'Education nationale augmente le nombre « d'écoles numériques rurales » en Côte-d'Or.

SENIORS

LA SEMAINE BLEUE

À l'occasion de la semaine bleue, la municipalité offre à nos « anciens » un goûter spectacle le mercredi 21 octobre à partir de 14 h. Le thème, cette année, est le rapprochement des générations. Nos conseillers municipaux jeunes seront donc là pour assurer le service du goûter.
Un bulletin d'inscription a été distribué dans les boîtes aux lettres des personnes concernées qui devront s'inscrire en mairie avant le 17 octobre 2009. Un service de transport est organisé pour les personnes qui en feront la demande par le biais du coupon-réponse.
Au programme :

TR' YO BEN

Le Tr' Yo Ben, c'est avant tout trois musiciens complices réunis pour le plaisir de jouer et de partager leur passion commune avec le public.
Animé par l'envie de susciter la curiosité et d'inviter à la découverte de leurs instruments, **Catherine Lefaix** (flûtiste), **Luc Bouhaben** (percussionniste) et **Nicolas Woillard** (saxophoniste) vous feront découvrir une grande variété de musique à travers un répertoire constitué d'arrangements, de créations et de pièces originales de styles très variés.

CABOTIN

Queue de pie, chapeau claque, aspect rétro…, Cabotin incarne, de prime abord, le classicisme des prestidigitateurs d'antan. Malgré cette apparence solennelle, loin des strass et paillettes que lui impose son statut de magicien, c'est paradoxalement un être simple, timide et parfois naïf qui se cache sous le frac. Ce décalage, propice aux situations burlesques, offre un spectacle dynamique ponctué par une magie atypique mélangeant effets visuels, interactifs ou comiques.
L'après-midi se terminera en dansant sur des airs d'antan (musette, rétro…).

PUB
Menuiserie Macaire
NEUF ET RÉNOVATION
PORTE-FENÊTRE PVC ET BOIS
VOLET
PARQUET
AMÉNAGEMENT PLACARD
ESCALIER
MOBILIER STRATIFIÉ
PLAQUE DE PLÂTRE
189, Grande Rue - 21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE
Tél./Fax : 03 80 23 61 96 - Portable : 06 32 58 34 57

ECONOMIE

NOUVELLE ENTREPRISE

Une nouvelle entreprise s'est installée sur la commune depuis quelques mois : il s'agit de la société FRANCE FILETS, dirigée par Monsieur Mesplomb domicilié rue de Bourgogne.
Il installe des filets de sécurité sur les chantiers où c'est nécessaire.
Désireux de rapprocher son outil de travail de son habitation, il cherche aussi un local pour ses camionnettes et pour entreposer ses filets.
Nous lui souhaitons la bienvenue à Sainte-Marie-sur-Ouche ainsi que prospérité à son entreprise.

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES ARTICLES POUR LE PROCHAIN NUMERO EST FIXEE AU SAMEDI

12 DECEMBRE 2009

BIBLIOTHEQUE

MODE D'EMPLOI

Nous vous rappelons que l'adhésion est gratuite et, qu'avec votre badge, vous avez la possibilité d'emprunter des livres dans les autres bibliothèques de la CCVO.

A partir d'Internet, vous pouvez vous connecter sur le site des bibliothèques de la CCVO (*http://ccvo.bibli.fr/opac/*) et rechercher le ou les livres que vous avez envie de lire. Vous saurez exactement dans quelle bibliothèque se trouve le document choisi et, si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous avez la possibilité de demander que cet ouvrage soit livré à la bibliothèque à Pont-de-Pany.

Pour les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, Simone Maillot, responsable de la bibliothèque, vous propose le portage à domicile (☎ 03 .80.23.68.03).

Enfin, si parler autour d'un livre vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Simone Maillot.

ACTIVITÉS

Les élèves de la maternelle à l'écoute d'une histoire

La bibliothèque a organisé, les 11 et 12 juin derniers, une exposition intitulée « *Comment faire un livre* » avec le concours des écoles de notre commune.
Lors d'un de vos passages, vous pourrez y découvrir les panneaux réalisés avec les élèves.

HISTOIRES POUR RÊVER

Avec la collaboration de bénévoles de la bibliothèque, le relais Petite Enfance organise chaque mois l'atelier « histoires pour rêver » qui s'adresse aux tout petits, aux assistantes maternelles et aux parents. Les prochains rendez-vous sont les *mardi 29 septembre* à 9h30 à la bibliothèque de **Velars** et *vendredi 6 novembre* à 9h30 à la bibliothèque d'**Ancey**.

Simone Maillot

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

Fermetures exceptionnelles de la bibliothèque les samedis **26 décembre** et **2 janvier**.

LE BIBLIOBUS

Le bibliobus est passé le lundi 5 octobre. À chaque passage, il vous apporte de nouveaux livres et, sans nul doute, de nouveaux plaisirs.

PUB
PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION
JMA
Jean-Michel Aubry
189 Rue de Ste Marie
21410 PONT DE PANY
SIRET 489 384 446 APE 453 E
Tél 03 80 49 70 35
06 08 07 43 62
email jm.aubry21@wanadoo.fr

TRANSPORTS

TARIFS EN BAISSE

Nouvelle tarification Transco au 1er septembre 2009 avec le Ticket Côte-d'Or.

Dans l'esprit d'une politique de réduction des gaz à effet de serre et pour encourager l'utilisation des transports en commun ainsi que pour faciliter l'accès à tous, le Conseil Général a baissé les tarifs du réseau Transco.

« *Le Conseil Général en a fait l'une des priorités de son programme « AmbitionS Côte-d'Or ». Il a aussi fait le choix d'une politique basée sur la solidarité à l'égard de tous les habitants de notre département, où qu'ils vivent en Côte-d'Or* », déclare François Sauvadet, président du Conseil Général.

Le trajet est passé en tarif unique (Billet Unité « Ticket Côte-d'Or ») à 1,50 € quelles que soient la distance et la ligne.

Transco propose également de rembourser les cartes 10 voyages, les abonnements Pass Mensuel, Pass Hebdo, Connivence et S'Cool Pass non utilisés à leur valeur au 31 août 2009. Les cartes 10 voyages partiellement utilisées pourront être remboursées à la valeur au 31 août 2009 du nombre de voyages non utilisés.

Les demandes de remboursement devront être adressées par courrier, avant le 31 décembre 2009, dernier délai, à *EFFIA cour de la Gare Routière • 21000 DIJON •* accompagnées, des nom et adresse, du titre de transport à rembourser.

Visitez le site Internet de la commune pour consulter la fiche Transco et tous les tarifs proposés.

PUB

TROUQUET Jean-Pierre
Electricité générale
Habitat, tertiaire, industriel
Mise aux normes, dépannages
Tél : 06.79.48.07.30
295 Rue de Bourgogne 21410 Pont de Pany
Tél/Fax : 03.80.23.62.57 E-mail : jpc.trouquet@laposte.net
SIRET : 498 877 786 00018 - APE : 453A

PUB

ERIC MEREAUX
ELECTRICITE GENERALE
360 RUE DE BOURGOGNE
21410 PONT DE PANY
TEL / FAX : 03.80.23.63.21

SECURITE

LES PRINCIPALES INFRACTIONS À LA VITESSE ET LEURS SANCTIONS

En France, la mortalité routière a atteint un pic en 1972 (18 000 morts), puis baissé (moins de 5 000 morts en 2008), le déclin est plus ou moins régulier en fonction des mesures prises en faveur de l'amélioration des équipements des véhicules et de la sécurité routière.

Parmi les différents facteurs, les limitations de vitesse et l'obligation de port de la ceinture, puis la politique fondée sur une meilleure application des règles ont été déterminantes.

Récemment, la réduction de la vitesse moyenne a joué un rôle important dans la baisse du nombre d'accidents et surtout dans leurs conséquences. Néanmoins, elle reste un problème de société massif puisque, selon une étude, environ 50 % des conducteurs dépassent les limites de vitesse.

Outre les situations dramatiques liées aux accidents (qui ne touchent pas que les autres…), il n'est pas négligeable de rappeler les sanctions encourues en cas d'infraction à la vitesse, sanction dont les conséquences peuvent être dommageables dans notre vie quotidienne.

PUB

FIOUL SOMBERNON
Martine SCHUMMER
et Alain BERNARD
LIVRAISON DE FIOUL
et AUTRES CARBURANTS
9, avenue de la Brenne – 21540 SOMBERNON
Tél. / Fax : 03.80.33.34.35

Amende forfaitaire	Amende forfaitaire minorée	Amende forfaitaire majorée	Amende maximale	Retrait de points	Suspension de permis (maximum)
Excès de vitesse **inférieur à 20 km/h** (si la vitesse maximum autorisée est **supérieure à 50 km/h**) :					
68 €	45 €	180 €	-	1	-
Excès de vitesse **inférieur à 20 km/h** (si la vitesse maximum autorisée est égale ou **inférieure à 50 km/h**) :					
135 €	90 €	375 €	-	1	-
Excès de vitesse **égal à 20 km/h et inférieur à 30 km/h** de la vitesse autorisée :					
135 €	90 €	375 €	-	2	-
Excès de vitesse égal à **30 km/h et inférieur à 40 km/h** de la vitesse autorisée :					
135 €	90 €	375 €	-	3	3 ans
Excès de vitesse égal à **40 km/h et inférieur à 50 km/h** de la vitesse autorisée :					
135 €	90 €	375 €	-	4	3 ans
Excès de vitesse **supérieur ou égal 50 km/h** de la vitesse autorisée :					
-	-	-	1500 €	6	3 ans

A partir de 40 Km/h au-dessus de la vitesse autorisée, une suspension immédiate du permis de conduire s'ajoute aux sanctions ci-dessus.

En matière de récidive, les sanctions sont de :

- 3 mois à 7 ans de prison,
- 3 750 € à 100 000 € d'amende,
- Retrait de 6 points du permis de conduire et suspension de 3 mois à 10 ans de ce permis.

Ceci selon la gravité des conséquences de cette récidive (simple récidive, avec accident corporel voire mortel).

Une diminution de 5 % de la vitesse moyenne entraîne approximativement une baisse de 10 % du nombre d'accidents corporels et de 20 % du nombre d'accidents mortels.

Sachons perdre quelques minutes pour notre sécurité

VIE ASSOCIATIVE

CLUB DE L'AMITIE ET DES AINES RURAUX

Les vacances sont terminées, comme chaque année, tous les lundis de 14 à 18 heures, jeunes et moins jeunes, nous nous retrouvons dans la salle au-dessus de la poste et partageons nos jeux : Scrabble, tarot, Rumikub.

Nous partageons aussi le bonheur de fêter nos anniversaires et c'est avec joie que nous ouvrons la porte à tous ceux qui souhaitent se joindre à nous.

Monique Mainguy

PUB

JS Chauffage
PONT-DE-PANY

Chauffage - Plomberie - Climatisation – Panneau solaire

Dépannage 7J/7J du 15 octobre au 15 avril

JS Chauffage - 2 rue de Bourgogne - 21410 PONT-DE-PANY - ✆ 03 80 23 61 91 - 06 08 75 42 51

ASCKA

LES ALLIGATORS VOUS PROPOSENT (*)

➔ **Ecole de pagaies** :
Pendant la période scolaire
Les mercredis de 14 h à 16 h30
Les samedis de 14 h à 15 h 30

➔ **Compétition** : Être licenciés
Entraînements supplémentaires à l'école de pagaies.
Tous les mercredis et samedis pendant la période scolaire

➔ **Handikayak** :
De 9 h à 11 h 30 à la piscine en période hivernale,
De 14 à 17 h en période estivale,
Tous les samedis pendant la période scolaire.

➔ **Section adultes** :
Les samedis de 15 h 30 à 17 h 00 pendant la période scolaire.
Les mardis et vendredis à 19 h 00 après les vacances de printemps.

➔ **Cours d'esquimautage** (*)

➔ **Stages** : Pendant les vacances scolaires,

initiation, perfectionnement au canoë kayak ou multisports.

➔ **Sorties :**

Toute l'année

En canoë kayak et disciplines associées (raft, nage en eau vive, hot dog …)

Et multisports (randonnée pédestre …)

(*) Voir planning prévisionnel au club ou le demander par mail.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE COURSE EN LIGNE, À DIJON

3 Alligators sur les lignes de départ (Frédérique COPPA, Morgane CHARRON et Cathy HEDIEUX en handikayak)

De bons souvenirs, des performances personnelles et 2 médailles d'argent pour Morgane CHARRON

L'ASCKA a eu l'honneur et la charge de s'occuper de l'animation pour tous qui se déroulait parallèlement aux Championnats de France.

Stage multisports d'août.

RALLYE AQUATIQUE DE LA VALLÉE DE L'OUCHE

Le samedi 12 septembre 2009, le temps était avec nous, et les participants aussi.

L'ASCKA a récolté 554 € de bénéficie qui sont destinés à la mise en place d'un ponton d'accessibilité sur le canal de Bourgogne, projet qui a débuté l'an passé et qui verra le jour avant la fin de l'année.

Un grand merci à tous et surtout à la Présidente de « Jacinthe d'eau » qui a remis pour ce ponton un chèque de 350 €.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

L'ASCKA vous donne rendez-vous les :

☛ **3 octobre 2009**, pour la Fête de l'Ouche avec le grand nettoyage d'automne sur terre et sur l'eau. OUVERT à TOUS.

☛ **17 octobre 2009**, à 14 H, pour le championnat de Côte-d'Or de slalom à Sainte-Marie-sur-Ouche.

Cette compétition sera ouverte, dans un premier temps, aux compétiteurs licenciés du département, et pour le plaisir de tous, cette année, l'ASCKA a souhaité ouvrir également à ceux qui ne sont pas licenciés en leur proposant de s'affronter sur le parcours slalomé (prêt de matériel si besoin).

A cette occasion une **récolte de bouchons** sera faite, n'hésitez pas à nous apporter les vôtres.

☛ **21 novembre 2009**, Assemblée Générale de l'ASCKA, à 16 h, à la salle des fêtes de Pont-de-Pany.

Cathy Hédieux

JUDO CLUB DE SAINTE MARIE

NOUVEAU PROFESSEUR, NOUVEAUX HORAIRES

Nouvelles activités, nouveaux créneaux horaires, nouveau professeur…

… l'ASJC de Sainte-Marie fait peau neuve.

Cette saison, Eric VREL, détenteur du certificat fédéral d'enseignement de Judo Jujitsu, vous invite à monter sur le tapis pour découvrir tout ou partie des activités que le club propose.

À partir de cette saison, le club ouvre ses portes à tous – dès 4 ans pour la section Eveil-Judo– et offre la possibilité de découvrir le Judo, le Taïso et le Jujitsu.

Que vous soyez jeune ou plus ancien, énergique ou timide, sportif ou non pratiquant, toutes ces activités s'adaptent à vous ou à votre enfant. L'apprentissage se fait de manière progressive, ce qui permet à chacun d'évoluer à son rythme dans le seul but de s'épanouir.

Les cours seront répartis 2 fois par semaine :

Mercredi

17h30 – Eveil JUDO 4 - 5 ans

18h15 – JUDO 6 - 8ans

19h00 – JUDO 9 - 12ans

20h00 – TAISO et JUDO +12 ans & adultes

Vendredi

19h00 – JUDO 9 - 12 ans

20h00 – JUDO et JUJITSU +12 ans & adultes

Les inscriptions auront lieu les mercredis et vendredis à partir de 19h00

Licence fédérale : 32 €

Cotisation annuelle :

Judo-Jujitsu-Taïso : 75 €

Eveil Judo : 45 €

Pour plus de renseignements

www.saintemariesurouche.com sur la page commune / activités et associations

Tél. : 06.17.55.91.82.

Eric VREL

VIDE-GOUSSETS

OPÉRATION SAPINS

Cette année encore, l'association « *les Vide-Goussets* » vous proposera à la vente votre sapin de Noël livré à domicile les 10, 11 et 12 décembre prochains. Le bénéfice de cette vente et une subvention de la mairie permet à l'association d'installer un grand nombre de sapins dans les rues de notre commune. Nous invitons toute la population à participer à la décoration de ces arbres. Un bon de commande sera distribué dans chaque boite aux lettres dans le courant du mois de novembre.
Tous ces sapins seront brûlés en début d'après-midi le dimanche 17 janvier et nous terminerons par la traditionnelle galette des rois.

Joëlle Minighetti

INFORMATIONS RELIGIEUSES

MESSES

Le lieu où se déroule la messe dominicale est affiché sur la porte de l'église.

Les correspondants de l'ensemble paroissial de SAINTE-MARIE sont :

Mme C.JOBARD 03.80.49.79.36
Mme J. GEERAERT 03.80.49.70.10
M. J. LECHENAULT 03.80.49.78.29

RAPPEL : Pour tous renseignements (offrande de messe, baptême, mariage, catéchèse, obsèques), contacter le Père GROSJEAN ☎ 03.80.33.41.13 au presbytère de SOMBERNON.

PUB

Nouveau
dans votre région
L'EIRE DU TEMPS
Dans un cadre rénové. Notre équipe vous accueille du Mardi au Dimanche, midi et soir.
LE RESTAURANT vous propose nos spécialités Irlandaise et cuisine traditionnelle.
1, place de la Mairie - 21410 Barbirey sur Ouche / Tél : 03.80.49.24.35

AUTOUR DE NOUS …

ENQUETE DE FAISABILITE

OUVERTURE D'UN COURS DE GYM ENFANT 6 / 10 ANS

Suite à la journée du sport organisée par la CCVO le 6 septembre dernier à Mâlain, de nombreuses personnes nous ont demandé la mise en place d'un **cours de gym enfant.**
L'Association de Gymnastique Volontaire de Fleurey étudie donc la possibilité de l'ouverture d'un cours de gym le mercredi (horaire et lieu à définir, probablement en fin d'après midi 17h30 à18h30).
Merci de vous faire connaître si cette activité vous intéresse (sans engagement de votre part).
Contactez Mme Martin ☎ 03 80 49 79 49.

CANAL

UN NOUVEAU VENT DANS L'ÉCLUSE DU BANET

Ceux qui se baladent le long du canal l'ont certainement remarqué : désertée depuis plusieurs années, l'écluse 34 est en train d'être rénovée. Passionné de navigation intérieure et co-propriétaire de la péniche « Baron de l'écluse » (nommée d'après le film des années 50 avec Jean Gabin), je suis tombé amoureux de la Vallée de l'Ouche lors de mes passages.

Après ma retraite, j'ai pris l'initiative de contribuer au patrimoine de la navigation intérieure et de lancer un projet. Il consiste, d'une part, dans la rénovation actuelle de la maison, d'autre part, dans une activité permanente : à partir de la réouverture du canal de Bourgogne mi-mars 2010, vous trouverez dans la *34S* un petit magasin qui proposera « Les éditions

Baron de l'écluse », comprenant des imprimés (cartes postales, calendriers, etc.), des vins d'ici et d'ailleurs et une sélection de spécialités locales. L'étable vient d'être transformée en petit gîte et offrira détente pure pour les amateurs de la nature.
Pour la gérance du gîte, j'offre un modeste emploi à une personne de confiance. Le cahier des charges : nettoyage et préparation pour les prochains hôtes, accueil des hôtes durant mes absences (généralement le samedi, détails à convenir). Si vous êtes intéressé, vous pouvez me contacter au 06 48 23 47 72.
J'espère que mon initiative sera bien reçue non seulement par les navigateurs qui passent mais aussi par vous, habitants de cette belle région. Alors, à partir du printemps prochain, faites escale à la *34S* ! Je me réjouis de faire votre connaissance.

Urs Gysin
Ecluse du Banet
Gissey-sur-Ouche

GARDES DES PHARMACIES

PUB

electronic
B.P. 4 - 300, rue des Arts et Métiers
21410 PONT DE PANY

Tél. : (33) (0)3 80 49 75 75
Fax : (33) (o)3 80 49 76 31
E-mail : contact@fusade.com
Site : http://www.fusade.com

PROTECTION CONTRE LA FOUDRE ET LES SURTENSIONS
SPECIALISTE DE LA PROTECTION CONTRE LA FOUDRE ET LES SURTENSIONS
A USAGES DOMESTIQUES, AGRICOLES ET INDUSTRIELS

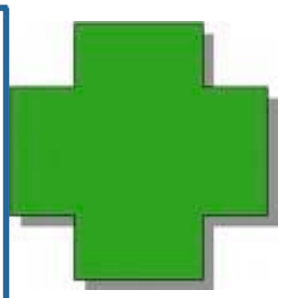

Du samedi, heure de fermeture au samedi suivant, même heure.
Ces gardes se font « à volets fermés » et sont réservées aux ordonnances du jour ou de la veille et aux urgences. Les pharmaciens ne logent pas tous à proximité de l'officine et le déplacement peut prendre un certain temps, ce que chacun d'entre nous est en mesure de comprendre.

du 3 au 10 octobre	POUILLY-EN-AUXOIS	Pharmacie Berenguer & Veyre	03 80 90 82 80
du 10 au 17 octobre	BLIGNY-SUR-OUCHE PRECY-SOUS-THIL	Pharmacie Euzen Pharmacie du Serein	03 80 20 14 93 03 80 64 54 24
du 17 au 24 octobre	SOMBERNON ROUVRAY	Pharmacie Charlot & Babouot Pharmacie de Rouvray	03 80 33 46 14 03 80 64 71 96
du 24 octobre au 31 octobre	POUILLY-EN-AUXOIS	Pharmacie Blanchot	03 80 90 80 77
du 31 octobre au 7 novembre	PONT-DE-PANY SAULIEU	Pharmacie de Pont-de-Pany Pharmacie Erkens	03 80 23 62 61 03 80 64 00 78
du 7 au 14 novembre	LA ROCHE-EN-BRENIL VITTEAUX	Pharmacie des Louères Pharmacie Mathiot	03 80 64 76 57 03 80 49 60 48
du 14 au 21 novembre	ARNAY-LE-DUC	Pharmacie Hemmer Lest	03 80 90 19 10
du 21 au 28 novembre	LIERNAIS FLEUREY-SUR-OUCHE	Pharmacie Bertrand Pharmacie de Fleurey	03 80 84 41 51 03 80 33 63 19
du 28 novembre au 5 décembre	ARNAY-LE-DUC	Pharmacie de la Tour	03 80 90 13 96
du 5 au 12 décembre	SAULIEU	Pharmacie Vauban	03 80 64 10 05
du 12 au 19 décembre	POUILLY-EN-AUXOIS	Pharmacie Berenguer & Veyre	03 80 90 82 80
du 19 au 26 décembre	BLIGNY-SUR-OUCHE PRECY-SOUS-THIL	Pharmacie Euzen Pharmacie du Serein	03 80 20 14 93 03 80 64 54 24
du 26 décembre au 2 janvier 2010	SOMBERNON ROUVRAY	Pharmacie Charlot & Babouot Pharmacie de Rouvray	03 80 33 46 14 03 80 64 71 96
du 2 au 9 janvier	POUILLY-EN-AUXOIS	Pharmacie Blanchot	03 80 90 80 77

1 - COMMUNAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009

L'an deux mil neuf et le 25 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DAVID, Maire.

Présents : MM Pierre-Luc AVEL, Bernard CHAPUIS, Jean-Marc DAVID, Julien DELEGLISE, Robert GENIX, Patrick LORY, André MAILLOT, Patrice PIERRON, Jean-Pierre TROUQUET et Michel VANDENBERGHE,
Mmes Catherine BOURGEOT, Christine LAGIER, Agnès MEREAUX et Joëlle MINIGHETTI
Absente : Karen MONGEOT
Secrétaire : Robert GENIX

Subventions aux associations

Après avoir entendu les propositions de la Commission « Finances » et débattu sur le cas de chacune des associations demandeuses,

Le Conseil Municipal,

Décide d'octroyer les subventions ci-dessous au titre de l'année 2009.

Association	Subvention
Coopérative scolaire de Pont de Pany	220 €
Coopérative scolaire de Sainte Marie	220 €
Amicale des pompiers	500 €
SPA	60 €
ASCKA Les Alligators	420 €
Association Jean ZAY	80 €
Bleuets de France	30 €
Les Vides Goussets	280 €
Les amis de la BDP	80 €
Agey et ses environs	50 €
ASJC Judo	100 €
Association sportive Sombernonaise (UNSS)	110 €
Echo de Veluze	50 €
SEGPA	370 €
Association des bibliothèques de la CCVO	100 €

Création de régie de recettes pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des loyers et des remboursements de charges concernant les locations de la salle des fêtes et du terrain de jeux est souhaité par Monsieur le receveur municipal.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité décide la création de cette régie et autorise le maire à faire toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pose de panneaux publicitaires

Suite à plusieurs demandes d'entreprises, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général n'accepte pas la pose de panneaux publicitaires hors agglomération. Sur le domaine public à l'intérieur de l'agglomération, c'est à la commune de décider de l'implantation.

Le Conseil Municipal,

Refuse, par 11 voix contre, une abstention et 2 voix pour, que des panneaux publicitaires soient posés sur le domaine public communal.

Photocopieur, proposition de SIGEC

La société SIGEC propose à la commune la location d'une imprimante, photocopieur, scanner et fax couleur A4, en plus du matériel déjà en place, sans modification du tarif de location de notre contrat actuel. Seules les photocopies couleur seront facturées 0,15 € HT pièce.

Le Conseil Municipal,

Accepte, par 9 voix pour et 5 abstentions, la proposition de la société SIGEC.

Dépigeonnage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'urgente nécessité de procéder au nettoyage et à la désinfection du grenier au dessus de la Poste, en raison de l'insalubrité engendrée dans les bureau de la CCVO situés en dessous.

Le Conseil Municipal,

Après étude des devis présentés par le responsable de la Commission « Travaux », décide à l'unanimité de retenir le devis de la société ISS qui prévoit ces travaux pour 6 250 €.

Affaires diverses

- Installation d'oliviers dans la salle des fêtes

  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'installer quelques oliviers dans la salle des fêtes pour un montant de 528,49 €.

  Le Conseil Municipal,

  Refuse, par 12 voix contre et 2 abstentions, cette installation.

- Salle des fêtes : demande d'un particulier

  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un particulier de célébrer un mariage sous un chapiteau, de profiter uniquement des toilettes et de la cuisine de la salle des fêtes et d'avoir un tarif réduit pour la location.

  Le Conseil Municipal,

  Refuse à l'unanimité cette demande.

- Projet d'école numérique rurale

  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet, voté lors de la séance du Conseil du 22 avril 2009, est différent de l'annonce faite à ce moment-là (estimation d'un coût pour la commune d'environ 2 000 €). En réalité, l'équipement en matériels et les modalités de fonctionnement entraîneraient un coût pour la commune d'environ 4 000 €.
  Après discussion,

  Le Conseil Municipal,

  Accepte, par 9 voix pour, 4 abstentions et une voix contre, la poursuite de ce projet considérant que pour toute nouvelle école la mise en place d'une salle informatique sera obligatoire.

- Remboursement de préjudice

  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque de 910,75 € de la Macif en remboursement du préjudice du 4 octobre 2008.

  Le Conseil Municipal,

  Autorise à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

- Installation de 2 points lumineux

  Monsieur le Maire propose que deux points lumineux soient installés rue des Grives et allée des Iris pour un montant de 1 423,07 € restant à la charge de la commune.

  Le Conseil Municipal,

  Accepte à l'unanimité la pose de ces points lumineux.

- Réfection du toit du bâtiment derrière la gare

  Le responsable de la commission « travaux » propose au conseil municipal le devis de 2 833,12 € HT de l'entreprise Roze pour la réfection du toit.

  Le Conseil Municipal,

  Accepte à l'unanimité le devis proposé.

- Projet Ecole

  Monsieur le Maire expose au conseil qu'après plusieurs réunions entre les communes d'Arcey, Gergueil et Sainte-Marie-sur-Ouche, et afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants scolarisés, il est projeté de réaliser la construction d'un pôle scolaire,

  Le Conseil Municipal

  Après avoir délibéré, accepte ce projet.
  Demande à M. le Préfet de la Côte-d'Or la création d'un SIVU à vocation scolaire afin de faciliter la gestion de ce projet intercommunal.
  Accepte le projet de statuts joint en annexe à la présente délibération,
  Donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
  Est informé qu'une réunion se tiendra le 1er juillet 2009 avec les communes d'Arcey et de Gergueuil pour affiner le projet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2009

L'an deux mil neuf et le 28 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAVID Jean-Marc, Maire.

Présents : MM Jean-Marc DAVID, Robert GENIX, Jean-Pierre TROUQUET, André MAILLOT, Michel VANDENBERGHE, Bernard CHAPUIS, Pierre-Luc AVEL, Patrick LORY, Patrice PIERRON, Mmes Joëlle MINIGHETTI, Catherine BOURGEOT et Agnès MEREAUX
Excusée : Christine LAGIER (pouvoir à Michel VANDENBERGHE).
Absents : Karen MONGEOT, Julien DELEGLISE
Secrétaire : Patrick LORY

Cœur de Village

Suite au retard pris par les travaux de *cœur de village*, M. NICOT, coordinateur de la sécurité, demande un complément de 1 400 €. En l'absence de renseignements complémentaires rapportés par M. CHAPUIS, le sujet est reporté à la prochaine réunion de conseil.

Travaux voirie

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal des devis concernant les travaux rue de la Meillère. Sur les quatre offres proposées (Colas : 17 153 € - Eurovia : 18 332 € - Star : 13 050 € - Lorin : 22 078 € tous HT)

Le Conseil Municipal,

Accepte à l'unanimité la commande des travaux pour 13 050 € HT auprès de la société Star.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance de la DIA sur la parcelle AB47, au bout de la rue des Grives. Une partie de cette parcelle est comprise dans l'emplacement réservé dans le projet de PLU pour la création de voirie.

Le Conseil Municipal,

Décide par 11 voix pour et 2 abstentions de faire usage du droit de préemption urbain pour acquérir ce terrain pour la somme de 327 € les 2 337 m².

Camping

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une erreur, Mme Simonneau a reçu deux factures de camping pour la même période.

Le Conseil Municipal,

Décide par 12 voix pour et 1 abstention l'annulation du second titre émis à son encontre

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du problème rencontré par la responsable du camping qui a appliqué l'ancien tarif du forfait électricité journalier (2 €) aux résidents à l'année au lieu du nouveau tarif de 3 € voté par le Conseil Municipal,
Par 12 voix pour et 1 abstention demande que cette erreur soit régularisée.

Les Restaurants du coeur

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance de la demande des « Restos du Cœur » d'installer un point de collecte dans toutes les mairies de Côte d'Or le samedi 23 janvier 2010 de 9 h à 12 h.

Le Conseil Municipal,

Accepte l'idée d'installer un point de collecte et de communiquer sur cet événement.

Suite du projet Ecole Numérique Rurale

Le Conseil Municipal,

Est informé de la conformité de notre dossier Ecole Numérique Rurale, qui n'a pas été retenu lors de la session de juillet (27 dossiers subventionnés sur les 77 promis en Côte d'Or !), faute de crédits suffisants, mais qui reste candidat pour être subventionné lors d'une prochaine éventuelle session.

Infos grippe

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de la mise en place, imposée par le gouvernement, du Plan de Continuité d'Activité dans le but de maintenir les fonctions malgré l'absentéisme qui pourrait survenir à cause de la pandémie grippale (protection du personnel, service minimum assuré dans les secrétariats, écoles…).

Contrat espaces verts

M. Bernard CHAPUIS informe le Conseil Municipal du bilan positif d'une année avec la société *C'Déco* pour les travaux d'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal,

Accepte par 11 voix pour et 2 voix contre d'étudier la sous-traitance des espaces verts avec une entreprise pour la(es) prochaine(s) année(s).

SATESE

Monsieur de Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de contracter un **S**ervice d'**A**ssistance **T**echnique aux **E**xploitants de **S**tations d'**E**purations pour l'assainissement collectif. Le conseil général offrait cette assistance gracieusement mais le propose maintenant à titre onéreux.

Le Conseil Municipal,

Accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général.

Aire de service pour camping-car

La Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouche installe une aire de services pour camping-cars à Velars-sur-Ouche et demande si d'autres communes sont susceptibles d'accueillir les camping-cars sur des aires de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Ne trouve pas utile d'installer un tel emplacement au vu de l'existence du camping.

Chemins de randonnées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la pétition qui circule sur Internet et dans les communes environnantes concernées pour défendre la libre circulation sur les chemins de randonnée

et grande randonnée dont l'accès a été interdit par le nouveau propriétaire forestier d'une vaste zone forestière dans l'ouest du dijonnais. Cette pétition sera envoyée aux parlementaires afin d'obtenir le vote d'une loi au Parlement qui concilie intérêt général (droit de passage et d'accès) et droit de propriété. La pétition est disponible en mairie.

2 - INTERCOMMUNAUX

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2009

Présents : Mmes & Mrs CHATILLON Jean-Marie, VIELLARD Armand, CARROUÉ Fréderic, HAYME Jean-Claude, PERROUX Christian, GALLION Pascale, GRUER Gérard, RENAUD Joël, LIORET Etienne, LEGENDRE Jean Michel, VALLOT Jean-Paul, GELIN Evelyne, DISDIER CROS Annick, LECOUR Jean-Luc, SEGUIN Patrick, TCHERNISHOFF Serge, AZAN Jacky, BENETON Nicolas, DUSSET Françoise, LEMAIRE Arnault, TOURNEMOLLE Gaël, DUTHU Alain, DABULEWICZ Thierry, GARROT Daniel, MERCIER Michel, DAVID Jean-Marc, MINIGHETTI Joëlle, VANDENBERGHE Michel, AVEL Pierre-Luc, ROLLIN Christian, DUPAQUIER Jacky, DUCRET Germaine-Paule, LEGENDRE Christiane, PERROT Alain, POINTEREAU Hervé, BONAMY Odile.

Excusés : DUFOUR Martin, PUGEAUT Anne-Marie, CHOISNEL Christian, BOUQUEREL Francis

Absent : néant.

Invités : M. BOUIN Jean-Christophe, Trésorier communautaire, M. BEAUFUMÉ Pierre-Alain, Mme FAUDOT Pâquerette, M ROLLIN Michel « Travaux voirie ».

Accueil de Mme DISDIER-CROS en tant que nouvelle déléguée titulaire de la commune de Gissey.
Félicitation à Mme GELIN Evelyne pour son élection en tant que maire de Gissey.

Information sur le Comité de Réflexion sur l'avenir de la CCVO

Le Comité de Réflexion sur l'Avenir du TERritoire de la CCVO (C.R.A.TER.) a été installé mardi 16 juin 2009 lors d'une réunion qui a regroupé 5 des 6 membres qui ont accepté de réaliser cet important et intéressant travail.
Le groupe est composé de :

- Mme Christiane LEGENDRE, adjointe à Velars-sur-Ouche,
- M. Gaël TOURNEMOLLE, conseiller municipal à Mâlain,
- M. Alain GARROT, adjoint à Grenant les Sombernon,
- M. Michel VANDENBERGHE, conseiller municipal à Sainte-Marie-sur-Ouche,
- M. Francis BOUQUEREL, conseiller municipal à Fleurey-sur-Ouche,
- M. Gérard CAYOT, conseiller municipal à Barbirey-sur-Ouche.

Le rapport final du C.R.A.TER. est attendu pour la fin de l'année 2009. Une présentation sera faite devant le conseil de communauté.

Ressources humaines

Prolongation des contrats à durée déterminée des personnels de la CCVO pour un an maximum. La transformation programmée des contrats CDD en CDI ne se fera qu'après un important travail de réflexion et de validation des besoins de la CCVO, de description des postes et des tâches qui leur sont associées et enfin par la réalisation de fiche de poste. S'ensuivra une rencontre individuelle de chaque salarié afin de mettre en adéquation leurs compétences, leurs formations (en cours ou à venir) et leurs souhaits professionnels avec les besoins et les exigences de la CCVO en tant qu'employeur.
Le conseil de communauté adopte à l'unanimité la reconduction pour un an de 20 postes.

Mise en place d'astreinte pour la décharge de classe III

La gestion par la CCVO de la décharge de classe III sur la commune de Lantenay nécessite la mise en place d'un système d'astreinte afin de permettre son ouverture lorsqu'une entreprise le demande. Le gardien qui interviendrait pourrait ainsi ouvrir aux entreprises lorsqu'elles n'ont pas d'autre choix que de se présenter au moment de la fermeture de la décharge et contrôler les dépôts de déchets inertes, conformément à la réglementation.
Le conseil de communauté à l'unanimité autorise la mise en place de ce système d'astreinte.

Commission Déchets Ménagers

Présentation du bilan 2008 du service de gestion des déchets ménagers de la CCVO.

Les faits marquants sont :

- une légère diminution des déchets produits par habitant (193 kg par habitant contre 360 kg/hab au niveau national)
- une progression constante des déchets triés et collectés (PAV + 7,5 % en 2008 par rapport à 2007, + 14,45 % en déchetterie)

Toutefois, il est nécessaire de diminuer le tonnage des déchets non recyclés (DNR) qui progresse toujours car ils seront de plus en plus taxés à l'avenir (augmentation progressive de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de 13 € la tonne en 2009 à 32 € la tonne en 2015).

Commission Eau et Assainissement

Présentation du rapport sur la DSP et le prix de l'eau en 2008.

Présentation du rapport sur le prix de l'eau préparé par la Lyonnaise des Eaux.
Le rapport fait état d'un rendement de réseau d'environ 72 %, 3 133 abonnés et 107 km de réseau.
Les volumes de rendement de réseau sont les suivants :
Par rapport aux années précédentes, le bilan 2008 fait état d'une légère baisse de la consommation d'eau potable. À l'inverse, l'entreprise *Reine de Dijon* (seul consommateur de + de 6 000 m^3) a augmenté sa consommation d'eau potable (deux compteurs : 48 167 m^3 et 14 382 m^3).

Qualité de service :

La qualité de gestion de service : la Lyonnaise des Eaux a réalisé des enquêtes de satisfaction auprès des abonnés. Les réponses sont plutôt satisfaisantes, seule la teneur en calcaire ne satisfait pas les abonnés (67 % d'insatisfaits).
La qualité de l'eau est excellente : 100 % de conformité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.
Les dates de relevés de compteurs, différentes selon le territoire (périmètres des anciens syndicats des eaux), vont être progressivement homogénéisées.

Prix :

Le prix de l'eau varie selon les communes du fait du service d'assainissement collectif qui est rémunéré sur la facture d'eau. Néanmoins, le prix HT de l'eau seule pour 120 m^3 est de 1,29 € le m^3 pour l'année 2008. À noter que, depuis le 1er janvier 2008, l'Agence de l'eau perçoit deux redevances : redevance pour pollution de l'eau domestique et redevance pour modernisation des réseaux de collecte.
Le Conseil de communauté adopte à l'unanimité ce rapport.

Questions diverses

Accueil périscolaire et extrascolaire

Augmentation constante du nombre de journées/enfants réalisées. Toutefois, une question se pose sur les écarts que l'on peut constater sur le nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour entre différents mois. Une explication sera recherchée.
Une analyse financière sera effectuée.

Développement d'une solution Internet alternative à l'ADSL

Après un rendez-vous avec M. LOTHE, Directeur Général adjoint au Conseil Général, il est envisagé que les foyers qui ont bénéficié de l'étude « NUMEO » pourront bénéficier d'une subvention pour l'installation d'un kit satellite. La CCVO participera également au financement de l'installation de l'antenne sur le toit. D'autre part, M. LOTHE a expliqué que la CCVO pourra faire partie des territoires sur lesquels sera développée la solution « NRA-ZO » permettant de développer l'Internet haut débit via l'ADSL.

Dématérialisation des salaires des employés de la CCVO

Sur proposition de M. le trésorier de Sombernon, il est proposé d'accepter la signature de la convention entre la CCVO et la trésorerie organisant la dématérialisation de la paie.
Le Conseil de Communauté autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

Convention d'objectifs pour les associations

Les commissions sports et culture pourront chacune étudier les cas où, à l'image de l'Ecole de Musique, un dispositif de convention pluriannuelle d'objectif pourrait être développé à condition que les associations concernées aient un rôle d'animation du territoire de la CCVO.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

ABCCVO : **A**ssociation des **B**ibliothèques de la **CCVO**
ADEME : **A**gence **D**e l'**E**nvironnement et de la **M**aîtrise de l'**E**nergie
ADPEP21 : **A**ssociation **D**épartementale des **P**upilles de l'**E**nseignement **P**ublic
ADSL : **A**symetric **D**igital **S**uscriber **L**ine qui peut se traduire par liaison numérique à débit asymétrique sur ligne d'abonné pour les connections Internet
ALSH : **A**ccueil de **L**oisirs **S**ans **H**ébergement (en remplacement des CLSH)
APPAR : **A**ssociation de **P**rotection du **PA**trimoine **R**ural
ASCKA : **A**ssociation **S**portive de **C**anoë-**K**ayak les **A**lligators
ATSEM : **A**gent **T**erritorial **S**pécialisé des **E**coles **M**aternelles
BOAMP : **B**ulletin **O**fficiel d'**A**nnonces des **M**archés **P**ublics
BP - CA : **B**udget **P**rimitif - **C**ompte **A**dministratif
CAF : **C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales
CAO : **C**ommission d'**A**ppels d'**O**ffres
CAUE : **C**onseil en **A**rchitecture, **U**rbanisme et **E**nvironnement
CCAS : **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale
CCFLS: **C**ommunauté de **C**ommunes **F**orêts, **L**avières et **S**uzon
CCVO : **C**ommunauté de **C**ommunes de la **V**allée de l'**O**uche
CEPROR : **C**ommission d'**E**valuation des **PRO**jets **R**outiers
CGCT : **C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriales
CLECT : **C**ommission **L**ocale d'**É**valuation des **C**harges **T**ransférées
CMJ : **C**onseil **M**unicipal des **J**eunes
DDAF : **D**irection **D**épartementale de l'**A**griculture et de la **F**orêt
DDE : **D**irection **D**épartementale de l'**E**quipement
DSP : **D**élégation de **S**ervice **P**ublic
DSV : **D**irection des **S**ervices **V**étérinaires
EVS : **E**mployé de **V**ie **S**colaire
EPCI : **E**tablissement **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunale
FNACA : **F**édération **N**ationale des **A**nciens **C**ombattants d'**A**frique du **N**ord
FRAC : **F**onds **R**égional d'**A**rt **C**ontemporain
INSEE : **I**nstitut **N**ational des **S**tatistiques et des **E**tudes **E**conomiques
MJC : **M**aison des **J**eunes et de la **C**ulture
PADD : **P**lan d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable
PLU : **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme
PPMS : **P**lan **P**articulier de **M**ise en **S**ûreté
PVR : **P**articipation pour **V**oirie et **R**éseau
RASED : **R**éseau d'**A**ide et de **S**outien aux **E**nfants en **D**ifficulté
RPE : **R**elais **P**etite **E**nfance (ex RAM)
SAFER : **S**ociété d'**A**ménagement **F**oncier et d'**E**tablissement **R**ural

PUB

electronic
B.P. 4 - 300, rue des Arts et Métiers
21410 PONT DE PANY
Tél. : (33) (0)3 80 49 75 75
Fax : (33) (o)3 80 49 76 31
E-mail : contact@fusade.com
Site : http://www.fusade.com
PROTECTION CONTRE LA FOUDRE ET LES SURTENSIONS
SPECIALISTE DE LA PROTECTION CONTRE LA FOUDRE ET LES SURTENSIONS
A USAGES DOMESTIQUES, AGRICOLES ET INDUSTRIELS

SCOT : **S**chéma de **CO**hérence **T**erritoriale
SDAGE : **S**chéma **D**épartemental d'**A**ménagement et de **G**estion de l'**E**au
SDIS : **S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours
SEGPA : **S**ection d'**E**nseignement **G**énéral et **P**rofessionnel **A**dapté
SIOS : **S**yndicat **I**ntercommunal de l'**O**uche **S**upérieure
SIVOS : **S**yndicat **I**ntercommunal à **VO**cation **S**colaire

PUB

SIVU : **S**yndicat **I**ntercommunal à **V**ocation **U**nique
SICECO : **S**yndicat **I**ntercommunal des **C**ommunes **E**lectrifiées de **C**ôte-d'**O**r
SMEABOA : **S**yndicat **M**ixte d'**E**tude et d'**A**ménagement du **B**assin de l'**O**uche et de ses **A**ffluents
SPANC : **S**ervice **P**ublic de l'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif
TEOM : **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères
TP(U) : **T**axe **P**rofessionnelle (**U**nique)
VNF : **V**oies **N**avigables de **F**rance
ZAC-E : **Z**one d'**A**ménagement **C**oncerté-**É**conomique

PUB

NOUS ESPERONS QUE CE NOUVEAU NUMÉRO VOUS A INTERESSÉ.

NOUS SOUHAITONS QU'IL SOIT POUR VOUS UN LIEU D'ÉCHANGES ET D'INFORMATIONS ET NOUS ATTENDONS VOS ARTICLES ET IDÉES.

À BIENTOT DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DE

DIS, FUSE ... L'INFORMATION

RENDEZ-VOUS AU MOIS DE JANVIER 2010.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DE VOS ARTICLES ET

ANNONCES DE MANIFESTATION :

LE SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2009